



Ontario
College of
Teachers

Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario

Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Enseignement du cayuga (Gadaihonyę Gayogohó:nq)

Annexe C – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Février 2024



This document is available in English under the title
Teaching Cayuga (Gadaihonyę Gayogohó:nq).

Table des matières

Préface	1
Introduction	2
Section A : Fondements des cours menant à une QA	3
Perfectionnement professionnel en Ontario	3
Contexte d'apprentissage de l'Ontario	5
Agrément : programme de qualification additionnelle	7
Section B : Conception des cours menant à une QA	8
Annexe C : Qualifications additionnelles en une partie	8
Exigences liées aux cours menant à une QA	8
Ressources	16



Préface

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des rédactrices et rédacteurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours, ainsi que des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Les lignes directrices sont divisées en deux sections :

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Cette section expose les éléments fondamentaux du contenu du cours. Le système d'éducation de l'Ontario tient compte de ces éléments pour favoriser le bien-être du pédagogue et de l'apprenant; ils sont essentiels à la création d'un milieu d'apprentissage sûr, accueillant et inclusif pour tous les apprenants et les pédagogues.

Section B : Conception des cours menant à une QA

Cette section examine les concepts de base et éléments connexes qui forment les conditions d'agrément pour tous les cours menant à une QA. Elle expose également les éléments particuliers du contenu qui permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences relatives au cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme «apprenant» fait référence aux élèves.

Introduction

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autorèglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française
- écoles publiques de langue anglaise
- écoles catholiques de langue française
- écoles catholiques de langue anglaise
- écoles des Premières Nations
- écoles provinciales
- écoles privées
- écoles indépendantes
- milieux urbains
- milieux ruraux
- régions éloignées.

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le règlement.

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Placer les intérêts et le bien-être de chaque apprenant au premier plan est au cœur de l'enseignement en Ontario.

Perfectionnement professionnel en Ontario

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante. Les pédagogues participent à des activités de perfectionnement professionnel dans l'objectif d'améliorer le rendement des apprenants de la province.

Les pédagogues suivent un programme de formation initiale à l'enseignement de quatre sessions afin d'obtenir les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Tout au long de leur carrière, ils continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel adoptant diverses formes, dont des séances offertes par le ministère de l'Éducation, par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires; des lectures professionnelles; et des cours menant à une QA.

Les cours menant à une QA sont conçus par des pédagogues et ont pour objectif de guider et d'améliorer l'exercice professionnel. Ces cours permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et compétences en matière de conception et de mise en œuvre de programmes spécifiques. Ils soutiennent également l'exercice professionnel en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative.

Le cours menant à la QA *Enseignement du cayuga* reflète **les théories et processus d'apprentissage des adultes** qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et le questionnement. Les instructeurs offrent aux candidats des expériences d'apprentissage professionnel liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprenants.

Cadre de formation de la profession enseignante

Le *Cadre de formation de la profession enseignante* décrit les occasions et processus qui appuient le perfectionnement professionnel continu des pédagogues. Les cours menant à une QA permettent aux pédagogues de mettre à profit et de faire progresser leurs connaissances, leurs compétences, leurs pratiques et leurs valeurs.

Normes de déontologie de la profession enseignante



Normes d'exercice de la profession enseignante



Vous pouvez consulter ces ressources fondées sur les normes sur le [site web de l'Ordre](#).

Contexte d'apprentissage de l'Ontario

Les pédagogues de l'Ontario reconnaissent que l'apprentissage est influencé par les forces, les besoins, les champs d'intérêt, le vécu et les identités de l'apprenant. L'éducation en Ontario est complexe et dynamique. Les écoles de l'Ontario sont des communautés d'apprentissage qui reflètent la diversité de la province. Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi sur l'éducation* servent de fondement à une éducation équitable, inclusive et accessible.

La profession enseignante en Ontario continue d'évoluer en réponse à la diversité actuelle et changeante des apprenantes et apprenants. Ainsi, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques. Grâce au perfectionnement professionnel continu, ils approfondissent leur compréhension des principes énoncés ci-dessous. Ce faisant, ils enrichissent leurs pratiques professionnelles pour appuyer l'apprentissage et pour favoriser le bien-être de chaque apprenant.

Fondement antioppression

Un fondement antioppression est une approche qui vise à garantir que l'équité et les droits de la personne fassent partie intégrante de tous les cours et programmes menant à une QA offerts aux pédagogues de l'Ontario. Il reconnaît que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice, d'iniquité et d'inégalité. Les activités de perfectionnement professionnel des enseignants doivent reconnaître et aborder les contextes historiques qui ont contribué aux diverses formes d'oppression. Un fondement antioppression reconnaît que des préjugés et des suppositions liés au pouvoir et aux privilèges influencent l'apprentissage des pédagogues et des apprenants, et ont une incidence sur leur bien-être. Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle commune de cerner et de remettre en question les obstacles individuels et systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, et de favoriser le bien-être et l'inclusion de chaque apprenant.

Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances autochtones en éducation

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en explorant et en intégrant les histoires, les perspectives et les systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la conversation et la collaboration avec les communautés autochtones les guideront sur la voie de la réconciliation.

Politique d'aménagement linguistique

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux membres de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident le droit à une instruction dans leur langue maternelle.

En Ontario, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) définit le mandat unique des écoles de langue française. Les pédagogues agissent à titre d'ambassadeurs et promeuvent la langue française et la culture francophone auprès des apprenantes et apprenants. Ils approfondissent leur compréhension de l'identité linguistique et culturelle des apprenants francophones. Ils développent ensemble un sentiment d'appartenance à la francophonie en Ontario, au Canada et dans le reste du monde.

Apprentissage pour tous

Les pédagogues croient que chaque élève peut apprendre. Ils fournissent des programmes et des services qui répondent aux forces et aux besoins uniques de chaque apprenant. Des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des données probantes et centrées sur l'apprenant offrent des occasions équitables pour tous. Des milieux d'apprentissage inclusifs respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif et physique.

Accessibilité pour tous

L'accessibilité pour tous est guidée par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. L'accessibilité, l'inclusion, l'équité et la diversité sont fondamentales pour la pratique quotidienne de l'enseignement et de l'apprentissage. Les pédagogues défendent le droit de chaque apprenant d'accéder aux services et ressources du système d'éducation et d'en bénéficier, car ils comprennent les besoins uniques liés aux contextes géographiques et socioéconomiques. Ils créent des occasions pour chaque apprenant de mettre en valeur ses capacités et de participer pleinement à son apprentissage. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation, comme la technologie d'assistance, de contenus accessibles et d'une conception inclusive pour l'enseignement et l'apprentissage permet de respecter les forces et les besoins de chaque apprenant.

Éducation de l'enfance en difficulté

Chaque apprenant a son propre profil distinct. En vertu de la *Loi sur l'éducation*, un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) peut déterminer qu'un apprenant est atteint d'une anomalie de comportement ou de communication, d'ordre intellectuel ou physique, ou d'anomalies multiples. Selon le Règlement de l'Ontario 181/98 : Identification et placement des élèves en difficulté, une équipe interdisciplinaire doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) qui tient compte des forces, des besoins et des capacités de l'apprenant. Les pédagogues étant responsables de l'enseignement et de l'évaluation de tous les apprenants, ils fournissent les adaptations, les modifications ou le programme alternatif décrits dans le PEI.

Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre* ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.
 - 5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.
6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

Section B : Conception des cours menant à une QA

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; à la qualification de perfectionnement des agentes et agents de supervision et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, comme approuvé par le registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre réussit un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

Annexe C : Qualifications additionnelles en une partie

Ce cours de l'annexe C permet aux pédagogues d'accroître leurs connaissances et leurs compétences pour concevoir et mettre en œuvre l'*Enseignement du cayuga*.

Exigences liées aux cours menant à une QA

Le cours menant à la QA *Enseignement du cayuga* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

L'objectif du présent cours menant à une QA est d'améliorer la pratique pédagogique liée à l'enseignement du cayuga, entre autres :

- l'enseignement de la langue cayuga dans une perspective de revitalisation;
- les théories de l'enseignement des langues autochtones;
- les connaissances traditionnelles et culturelles qui guident la planification, le développement et l'évaluation de la langue cayuga;
- le leadership et la collaboration avec les communautés.

L'Enseignement du cayuga permet aux candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières par rapport aux éléments requis suivants :

Fondement antioppression

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre de programmes et de pratiques
- structures, politiques, programmes et ressources pour aborder les préjugés, la discrimination et les barrières individuels et systémiques ainsi que les manifestations de pouvoir et de privilège
- aborder la représentation disproportionnée des apprenants issus de groupes en quête d'équité dans les programmes spécialisés
- politiques, programmes et ressources humaines qui respectent les connaissances, les valeurs, les compétences et les visions du monde gayogohó:no et ongwehoni-ha (langue et culture cayugas).

Normes d'exercice de la profession enseignante et Normes de déontologie de la profession enseignante

- identité professionnelle, connaissances, leadership, défense des intérêts et pratiques collectives éthiques pour guider la planification de programmes
- influence de la perspective hodino:ni¹ (Haudenosaunee) sur les normes d'exercice et de déontologie, et son impact sur la formation du personnel enseignant
- le vécu, l'enquête et la réflexion critique au cœur de l'incarnation des normes d'exercice et de déontologie.

Histoires, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit

- inclusion respectueuse des perspectives hodino:ni (particulièrement les versions gayogohó:no) et des systèmes de connaissance dans les processus d'enseignement et d'apprentissage
- connaissances du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- accord wampum à deux rangs conclu entre les Hodino:ni et les premiers colons pour respecter les coutumes et les traditions, ainsi que les politiques et les pratiques éducatives
- mise en œuvre du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et alignement de la pratique professionnelle sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- mesures conciliatoires authentiques qui explorent et intègrent les perspectives et les systèmes de connaissances hodino:ni dans l'enseignement et l'apprentissage
- démarche conciliatoire fondée sur la conversation et la collaboration avec les communautés et les pédagogues autochtones en tant que partenaires et alliés de traité
- lien entre la vision du monde des Gayogohó:no et des Hodino:ni.

¹ Hodino:ni est l'articulation privilégiée d'Haudenosaunee dans le contexte du cayuga et est donc employé dans le présent document.

Politique d'aménagement linguistique (PAL)

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et les politiques connexes à l'*Enseignement du cayuga*
- processus et pratiques liés à l'enseignement et l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant
- environnement d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation.

Curriculum de l'Ontario ainsi que les politiques, cadres, lignes directrices, stratégies et ressources actuels qui y sont liés du ministère de l'Éducation

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation liés à l'*Enseignement du cayuga*
- curriculum, politiques, cadres de travail, stratégies et ressources de l'Ontario qui se rapportent à l'*Enseignement du cayuga*
- politiques, processus et pratiques pour promouvoir l'ouverture à l'innovation, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir
- cadres visuels et modèles d'apprentissage continu qui offrent des perspectives autochtones sur l'apprentissage, l'évaluation de la réussite, l'importance de la communauté et la protection de la terre
- stratégies et ressources qui reflètent les différents contextes d'enseignement du gayogohó: no tels que les programmes d'immersion et de langue seconde.

Législation et règlements de l'Ontario actuels

- législation (p. ex., *Code des droits de la personne* de l'Ontario, *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap.15, et *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*) et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne, l'accessibilité et la protection de la vie privée pour tous
- législation, accords et politiques ayant une incidence sur le peuple hodinohso:ni, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et la *Loi sur les Indiens*
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation et aux pratiques provinciales en vigueur
- responsabilités de faire respecter les traités hodinohso:ni
- réglementation et politiques des conseils/autorités scolaires relatives à l'apprentissage en nature et sur les lieux.

Apprentissage pour tous

- planification de processus et de programmes pour fournir des occasions équitables à chaque apprenant de s'engager dans l'apprentissage du cayuga
- stratégies qui répondent aux forces, aux identités, aux besoins et aux intérêts de chaque apprenant (p. ex., différenciation pédagogique, conception universelle de l'apprentissage et apprentissage par l'expérience)
- pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de l'engager à atteindre ses objectifs d'apprentissage.

Accessibilité pour tous

- responsabilités éthiques liées au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- défense de la nécessité de ressources et de services qui répondent aux besoins cognitifs, sociaux, affectifs, physiques et contextuels de chaque apprenant
- stratégies d'adaptation, de soutiens et de technologies d'assistance qui appuient l'apprentissage et favorisent l'inclusion
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques
- enseignement du bon esprit, qui repose sur la paix
- stratégies adaptées, contenu accessible et conception inclusive qui incorporent une compréhension transdisciplinaire lors de l'intégration des systèmes de connaissance hodonho:ni et le lien avec le wampum, le perlage, la peinture, la musique, la vannerie, le cuir, les travaux artistiques en feuilles de maïs et la durabilité environnementale
- occasions pour tous les apprenants de participer pleinement à une expérience éducative holistique tenant compte de leurs forces, de leurs talents et de leurs capacités
- présentation multimodale et multisensorielle de la langue.

Éducation de l'enfance en difficulté

- responsabilités éthiques liées au plan d'enseignement individualisé (PEI), au plan de sécurité et au plan de transition de l'apprenant
- programmes, stratégies et services qui appuient l'apprenant ayant une identification dans la réalisation des objectifs individuels décrits dans ses plans
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions.

Recherches en éducation

- recherches et littératures courantes liées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent à l'*Enseignement du cayuga*
- recherches qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société et leurs incidences sur l'apprentissage et le bien-être

- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques en appui à l'apprentissage
- analyse des données relatives aux apprenants comme base pour les modifications du programme et les cycles d'apprentissage
- stratégies éducatives tenant compte des traumatismes qui reconnaissent les conséquences sur les apprenants et renforcent la résilience.

Mise en application des théories d'apprentissage et d'enseignement

- théories et pratiques liées à la pédagogie et l'andragogie à l'appui de l'apprentissage dans un milieu inclusif
- cadres de travail théoriques et principes fondamentaux qui sous-tendent *l'Enseignement du cayuga*
- théories sur le développement et le façonnement de l'identité afin d'appuyer le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant
- théories d'apprentissage pour développer le profil et les identités de l'apprenant
- expériences vécues des pédagogues, des familles et des locuteurs autochtones en tant que soutien clé pour l'apprentissage des pédagogues et des apprenants
- enseignements traditionnels tels que le «bol à une seule cuillère» (qui garantit que chaque apprenant reçoit ce dont il a besoin et qu'il y en a assez pour tout le monde).

Soutiens pour l'apprenant

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif et physique de l'apprenant
- programmes qui tiennent compte des expériences, des identités, des besoins et du bien-être de l'apprenant
- pratiques qui répondent aux compétences linguistiques de l'apprenant
- pédagogies critiques et pratiques qui appuient le bien-être et l'efficacité de l'apprenant
- expérience de vie de l'apprenant comme fondement de l'apprentissage du *gayogohó:no* (p. ex., connaissance traditionnelle et connaissance du cycle cérémoniel)
- application d'enseignements traditionnels tels que le *ganigohiyo*: (bon esprit) pour favoriser le bien-être des apprenants du *gayogohó:no*
- pratiques tenant compte des traumatismes pour cerner, comprendre et répondre aux conséquences de la colonisation (p. ex., traumatismes intergénérationnels et multigénérationnels liés aux pensionnats et aux enjeux actuels tels que les disparitions et les meurtres de femmes autochtones et les problèmes liés à la protection de l'enfance)
- divers styles de communication des enfants *hodinohso:ni* et la façon dont ils peuvent orienter les pratiques professionnelles.

Pédagogie et évaluation

- pratiques pédagogiques pour favoriser le développement des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interprétation de l'information, expression des idées et interaction avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- conception et mise en œuvre de programmes qui s'alignent avec les principes et les processus énoncés dans le curriculum et les politiques de l'Ontario
- enchainement des compétences linguistiques et du contenu à tous les niveaux scolaires
- processus et pratiques inclusifs sur le plan culturel pour offrir des occasions d'apprentissage et d'évaluation qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant
- pratiques d'évaluation pour :
 - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (évaluation *au service* de l'apprentissage)
 - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant qu'*apprentissage)
 - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation *de* l'apprentissage)
- stratégies pour souligner l'importance de l'apprentissage par l'enquête, de l'apprentissage en nature et des compétences transférables
- séquençement des compétences linguistiques et du contenu à travers les niveaux
- approche transdisciplinaire de l'enseignement de la langue et de la littératie
- attentes, stratégies et pratiques d'évaluation qui reflètent la nature holistique de l'apprentissage autochtone et qui répondent aux points forts, aux besoins et aux intérêts individuels des apprenants de la langue gayogohó:no
- cadres permettant de déterminer les compétences linguistiques (p. ex., lignes directrices de l'American Council of Foreign Languages, Cadre européen commun de référence pour les langues)
- intégration de l'histoire, du système des clans et du cycle d'enseignement traditionnel des Hodinohso:ni pour promouvoir l'engagement de l'apprenant et l'acquisition de la langue.

Planification des itinéraires d'études et des transitions

- processus et pratiques qui appuient toutes transitions
- conception du curriculum du gayogohó:no basée sur les objectifs d'apprentissage individuels et de carrière des apprenants
- programmes et occasions d'apprentissage pour tous les itinéraires d'études
- pratiques pour développer les compétences transférables afin de soutenir l'apprentissage toute la vie
- stratégies visant à développer la capacité de l'apprenant à faire des choix éclairés en matière d'éducation, de carrière et de vie, y compris la prise de conscience des tendances locales et mondiales

- mise en œuvre d'un programme de planification de carrière et de vie de la maternelle à la 12^e année
- planification de programmes liée aux trois domaines d'apprentissage : développement de l'apprenant, développement interpersonnel et développement de carrière sur le plan de l'acquisition du gayogohó: no.

Milieu d'apprentissage sécuritaire, équitable et inclusif

- politiques et processus pour créer et soutenir des milieux d'apprentissage inclusifs qui respectent la diversité, qui font la promotion de l'équité et qui encouragent la pensée critique (p. ex., emploi d'un langage inclusif et ressources dans différents formats)
- milieux d'apprentissage inclusifs qui facilitent l'apprentissage et favorisent la responsabilisation et les perspectives de l'apprenant
- pratiques pour favoriser des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aîné(e)s, et les Gardiennes et Gardiens du savoir
- utilisation cumulative du gayogohó: no comme langue d'enseignement en vue de favoriser des milieux d'apprentissage équitables et inclusifs
- approches diverses pour créer des milieux d'apprentissage authentiques du gayogohó: no qui appuient l'acquisition de la langue et sa rétention.

Enseignement et apprentissage basés sur les principes de l'apprentissage électronique

- intégration des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- ressources technologiques et de communication pour approfondir les connaissances professionnelles à l'appui de l'apprentissage et de la responsabilisation
- utilisation éthique de la technologie pour protéger la sécurité, la vie privée et le bien-être de l'apprenant
- accès aux outils et ressources numériques ainsi qu'aux documents connexes
- stratégies pour combler le fossé numérique qui existe pour plusieurs apprenants hodino: ni.

Pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture qui reflètent une compréhension des diverses identités de chaque apprenant
- ressources et cadres culturellement inclusifs qui appuient l'apprentissage pour favoriser l'engagement et le bien-être de l'apprenant (p. ex., ceintures wampums)
- sensibilisation à l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle
- pratiques pédagogiques, y compris les approches de l'apprentissage en nature, qui respectent et reconnaissent les apprentissages antérieurs et le vécu

- identités linguistiques et culturelles de l'apprenant
- compétence culturelle pour comprendre et cerner la culture et la langue intrinsèques au peuple hodinohso:ni (p. ex., les totems sont un symbole important pour les peuples autochtones de la côte ouest mais ne font pas partie de la culture hodinohso:ni)
- acquisition et application authentiques de la langue par les traditions et les pratiques culturelles (p. ex., accorder la priorité au gibier local, à la cueillette d'aliments sauvages et au jardinage communautaire en tant que source principale d'aliments sains)
- application contemporaine des pratiques pédagogiques traditionnelles (p. ex., récits, expérience, liens avec la communauté et la parenté).

Justice sociale et citoyenneté démocratique

- politiques liées à la citoyenneté démocratique à l'échelle locale, nationale et mondiale
- processus et pratiques qui encouragent la voix et les choix de l'apprenant, respectent la diversité et favorisent la justice sociale
- stratégies pour l'établissement d'un consensus, de la démocratie participative et de l'autonomisation à l'échelle de l'école et de la communauté
- pratiques visant à démanteler les barrières systémiques qui perpétuent la pensée coloniale
- environnements qui favorisent l'expression libre et l'analyse des diverses voix et perspectives
- concepts de nations souveraines et d'autodétermination dans la mesure où ils sont liés à l'acquisition et la rétention de la langue.

Durabilité environnementale

- responsabilités partagées et partenariats qui favorisent la justice écologique
- discours d'Action de grâce hodinohso:ni – les mots qui viennent avant tout – pour améliorer la pratique (p. ex., guérison environnementale et bien-être)
- intégration des politiques, des pédagogies et des pratiques liées à la durabilité environnementale
- processus qui engagent les apprenants en tant que citoyens actifs et tournés vers le monde dans le soutien de la durabilité environnementale et économique
- la terre et l'environnement comme notre premier enseignant pour nous aider à comprendre le monde et nos rôles et responsabilités envers tous les êtres vivants
- conception et prestation de cours qui utilisent les ressources locales existantes et la population locale pour répondre aux besoins environnementaux propres à la communauté.

Responsabilité partagée pour l'apprentissage

- le gayogohó:no en tant que composante dynamique et importante de la culture générale de l'école
- processus et pratiques pour favoriser la communication et la collaboration avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, les Gardiennes et Gardiens du savoir, les agences et la communauté scolaire à l'appui de l'apprentissage et du bien-être
- partenariats avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir qui valorisent la prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadership
- services communautaires qui favorisent la revitalisation et la guérison de la langue
- établissement des liens communautaires avec le curriculum de l'Ontario et des objectifs pour les apprenants de la langue gayogohó:no.

Communautés d'apprentissage professionnel

- communautés d'apprentissage professionnel mondiales et locales qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective liées à l'apprentissage du gayogohó:no
- recherche et leadership pour faire évoluer sa pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus
- stratégies de collaboration avec le personnel de l'école pour comprendre et intégrer le gayogohó:no et l'ongwehoni-ha dans toute l'école
- apprentissage autonome qui relie le gayogohó:no et les pratiques traditionnelles telles que le tannage, la chasse, la pêche, les travaux artistiques en feuilles de maïs, la préparation des aliments, la conservation et la durabilité
- réseautage stratégique avec des personnes qui parlent couramment la langue et des gardiennes et gardiens du savoir
- examen et questionnement du processus d'élaboration du curriculum pour son actualité et à sa pertinence.

Ressources

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Enseignement du cayuga* sont accessibles sur le site web de l'[Ordre](#) et le site web du [ministère de l'Éducation de l'Ontario](#).

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437.880.3000
Sans frais (Canada et États-Unis) :
1.833.966.5588
Courriel : info@oeeo.ca
oeeo.ca



**Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation
de l'enseignement en Ontario



oct-oeeo.ca/fbfr



oct-oeeo.ca/ytfr



oct-oeeo.ca/twfr



oct-oeeo.ca/lifr